

Envoyé en préfecture le 24/08/2023

Reçu en préfecture le 24/08/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230823-2023\_08\_12-AR



Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Service Finances  
Domaine Finances locales

## DÉCISION MUNICIPALE n°2023-08-12

**Objet : Gratuité de la piscine municipal Guy-Coutel, épisode de fortes chaleurs**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-022-a du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire, notamment l'alinéa 2,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-01-13 du 11 janvier 2023 fixant les tarifs municipaux,

Considérant les épisodes de fortes chaleurs dans le département du Gard,

Considérant que les services de Météo France ont placé le département du Gard en vigilance canicule de niveau rouge,

Considérant les préconisations de la Préfecture du Gard sur la mise en place de points de fraîcheur,

### DÉCIDE

- de rendre l'entrée à la piscine municipale Guy-Coutel gratuite afin que la population puisse se rafraîchir sans barrière financière, à compter du mercredi 23 aout jusqu'au samedi 26 aout 2023 inclus.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,  
le 23 aout 2023

Le Maire,  
Jean-Yves CHAPELET

